



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 18

Votants : 24

A 19 h, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

26 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Mme Ghislaine GUY a donné procuration à Mme Françoise CHEROUTE
M. Vincent DAVAL a donné procuration à M. Philippe PIGNET
Mme Emmanuelle AZARD a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM
Mme Stéphanie COLENO a donné procuration à Mme Virginie ARTERO
Mme Marie DUCHER a donné procuration à M. Dimitri FARRO
M. Victor RAVAZZA a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL

Absents sans pouvoir : Julien BONINO _ Roxane TIBALDI

Secrétaire de séance : Nadine POURCIN

Objet de la délibération : Création d'emplois permanents et mise à jour du tableau des effectifs.

2024_36_SG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 25 mars 2024 ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune de Mallemort ;

Pour assurer l'adéquation des emplois avec les besoins de fonctionnement de la collectivité et permettre d'intégrer les compétences professionnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de la commune, il convient de créer certains postes. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels :

- Pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (L332-14 CGFP)

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 013-211300538-20240411-2024_36_SG-DE

- Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté (L332-8 CGFP)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**Unanimité** de ses membres,

Crée un emploi permanent suite à un départ pour mutation :

Emploi	Grade	Catégorie	Durée hebdo
1 secrétaire administrative chargée d'accueil à la population	Adjoint administratif	C	Temps complet

Crée des emplois permanents pour répondre aux besoins des services techniques :

Emploi	Grade	Catégorie	Durée hebdo
2 agents polyvalents des services techniques	Adjoint technique	C	Temps complet

Modifie les emplois permanents ci-dessous suite à des avancements de grade, promotion interne et réussite concours par la création des grades suivants :

Emploi	Grade	Catégorie	Durée hebdo
1 ATSEM	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	Temps complet
1 agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	Temps complet
1 agent polyvalent de restauration	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	Temps complet
1 gestionnaire RH	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	Temps complet
1 directeur service éducation	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	Temps complet
1 directrice communication	Rédacteur	B	Temps complet
1 directeur urbanisme et foncier	Attaché	A	Temps complet

Dit que les crédits ont été prévus au budget primitif 2024 de la Commune – chapitre 012 ;

Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches administratives liées à l'application de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Votes Pour : 24

Vote Contre : /

Abstention : /



Hélène GENTE
Maire de Mallemort